

1.

Debitrice: **Sushi King SA**, 1628 Vuadens
2.

Remarques: catering spécialisé c'est-à-dire la production, la distribution et la vente de sushis
Modification de l'état de collocation ensuite d'admission d'une créance de 1re classe
Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg

(00979904)